



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

NICE, le 14 octobre 2014

Service Sécurité, Déplacements, Développement Durable  
Pôle Développement Durable

## **PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DECISIONS PUBLIQUES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) SUR LA COMMUNE DE VALDEBLORE LIEU-DIT « LA CIOUSSINIÈRE »**

#### **Note de présentation**

En application de l'article L541-30-1 du code de l'environnement, l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) est soumise à autorisation préfectorale délivrée dans des conditions prévues par les articles R. 541-65 à 75 du même code.

A ce titre, La mairie de Valdeblore a déposé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), chargée d'instruire le dossier pour le compte du Préfet des Alpes-maritimes, un dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une ISDI sur le territoire de sa commune, lieu-dit « la Cioussinière »

Conformément à l'article R.541-67 du code de l'environnement, une information du public est prévue par affichage à la mairie de Valdeblore, de l'existence et des principales caractéristiques de cette demande d'autorisation (cf fiche jointe en annexe).

Par ailleurs, l'article L.120-1-1 du code de l'environnement créé par l'ordonnance du 2 août 2013 a défini, pour les décisions publiques individuelles ayant une incidence sur l'environnement, les conditions et modalités de la participation du public prévue à l'article 7 de la charte de l'environnement.

**En application de ces dispositions, avant décision préfectorale, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est mis à disposition et soumis à consultation du public, par voie électronique, sur le site Internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, du 29 octobre au 17 novembre 2014 inclus.**

Adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

*Il est à noter que le dossier de demande d'autorisation est également consultable sur rendez-vous auprès de :*

*Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-maritimes, Service Sécurité, Déplacements, Développement Durable (Tel: 04.93.72.75.23, Bureau n°30, Bâtiment le Cheiron, 147 boulevard du Mercantour/ ex-route de Grenoble - 06286 Nice CEDEX 3).*